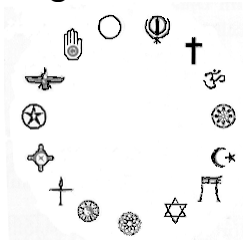


URI Global

Charte de l'Initiative des Religions Unies

United Religions Initiative (URI)



Pour bâtir ensemble la coopération interreligieuse

L'Initiative des Religions Unies (URI) est une communauté globale grandissante engagée à promouvoir une coopération interreligieuse quotidienne et durable, à mettre fin à toute violence d'inspiration religieuse, et à créer des cultures de paix, de justice et de guérison pour la Terre et pour tous les êtres vivants.

Travaillant diligemment dans tous les continents et à travers nombreux pays, hommes et femmes de différentes religions, spiritualités et traditions autochtones sont en train d'atteindre des degrés de coopération globale durable inconnus jusqu'ici. Déjà, alors que l'URI est encore dans sa petite enfance, de hautes espérances émergent à travers des visions d'un monde meilleur. C'est un monde dans lequel les valeurs et les enseignements des grandes traditions de sagesse guident ceux qui le servent, un monde dans lequel les êtres respectent les croyances les uns des autres, et où les riches ressources et la passion de gens ordinaires qui travaillent ensemble effectuent un début de guérison et un avenir plein d'espérance pour la communauté de notre Terre. L'URI rêve d'atteindre un jour la prééminence de l'O.N.U.

Depuis juin 1996 des milliers de personnes ont fait part de leurs visions et travaillé ensemble pour créer l'URI. C'est un organisme d'un genre nouveau, voué au bien commun et basé sur des valeurs spirituelles communes. Hommes et femmes de nombreuses et diverses cultures se sont dévoués à créer un organisme non-exclusif, non-hiérarchique et décentralisé qui accroît la coopération, l'autonomie et les possibilités de l'individu. Cette œuvre commune créée par des personnes de cultures diverses a produit un organisme unique composé de groupes auto-organisés agissant localement et liés globalement les uns aux autres.

La Charte de l'URI a vu le jour grâce à d'innombrables voix venant de tous les coins du monde. Son essence, ses valeurs et sa vision sont exprimés dans le Préambule, dans l'Objectif et dans les Principes: ceux-ci inspirent, guident et servent de base à toutes les activités de l'URI. La Charte comporte les parties suivantes:

Le Préambule – l'appel qui nous inspire à créer l'URI aujourd'hui et à le recréer tous les jours.

L'Objectif – la déclaration brève et claire qui nous attire les uns aux autres vers une cause commune.

Les Principes – les croyances fondamentales qui guident notre structure, nos décisions et le contenu de nos programmes.

La Structure administrative – un système d'organisation qui met en valeur la coopération et agrandit l'âme.

Lignes Directrices pour l'Action – un programme d'action qui inspire et guide la communauté globale de l'URI.

L'URI en tant qu'organisme global verra le jour en juin 2000. Vous êtes cordialement invités à participer à la naissance et à la croissance de l'URI, et à vous joindre à cette extraordinaire force pour le bien du monde. La présente Charte vous invite à prendre part à sa création sans cesse renouvelée.

Préambule, Objectif et Principes

PRÉAMBULE

- Nous, en tant que personnes de diverses religions et diverses expressions spirituelles et traditions autochtones de part le monde, nous établissons par le présent document l'Initiative des Religions Unies (URI) dans le but de promouvoir une coopération interreligieuse quotidienne et durable, de mettre fin à toute violence d'inspiration religieuse, et de créer des cultures de compassion, de paix, de justice et de guérison pour la Terre et pour tous les êtres vivants.
- Nous respectons le caractère unique de chaque tradition et les différences dans nos pratiques et dans nos croyances.
- Nous faisons honneur aux voix qui respectent autrui, et croyons que la communication réciproque de nos valeurs et de nos vérités peut nous guider vers des actions bénéfiques à tous.
- Nous croyons que nos vies religieuses et spirituelles doivent non pas nous diviser mais nous encourager à construire la communauté et le respect les uns des autres.
- Par conséquent, en tant qu'êtres interdépendants enracinés dans nos traditions, nous nous unissons aujourd'hui pour le bien de la communauté de la Terre.
- Nous nous unissons pour bâtir des cultures de paix et de justice.
- Nous nous unissons pour guérir et protéger la Terre.
- Nous nous unissons pour construire des lieux sûrs propres à la résolution des conflits, à la guérison et à la réconciliation.
- Nous nous unissons pour soutenir la liberté de toutes religions et spiritualités, ainsi que les droits de tous les individus et de tous les peuples tels qu'ils sont établis par le droit international.
- Nous nous unissons par des actions responsables et coopératives pour que nos religions, nos spiritualités et nos traditions autochtones fassent partie des solutions aux défis économiques, politiques, sociaux et écologiques qui se posent à notre communauté sur Terre.
- Nous nous unissons pour offrir un forum global pour tous les peuples, en particulier pour ceux qui se font rarement entendre.

- Nous nous unissons pour célébrer les grâces qui nous sont données et la lumière de la sagesse dans le mouvement comme dans l'immobilité.
- Nous nous unissons pour mettre en œuvre nos ressources communes uniquement dans l'action non-violente et compatissante, pour prendre conscience de nos plus profondes vérités, et pour manifester l'amour et la justice envers toutes les formes de vie dans notre communauté de la Terre.

OBJECTIF

L'objectif de l'Initiative des Religions Unies est de promouvoir une coopération interreligieuse quotidienne et durable, de mettre fin à toute violence d'inspiration religieuse, et de créer des cultures de compassion, de paix, de justice et de guérison pour la Terre et pour tous les êtres vivants.

PRINCIPES

1. L'URI est non pas une religion, mais un organisme de rapprochement
2. Nous respectons la sagesse sacrée de chaque religion, de chaque spiritualité et de chaque tradition autochtone.
3. Nous respectons les différences entre les religions, les spiritualités et les traditions autochtones.
4. Nous encourageons nos membres à approfondir leurs racines dans leurs propres traditions.
5. Nous écoutons autrui et nous exprimons avec respect afin d'approfondir notre compréhension et notre confiance réciproques.
6. Nous échangeons l'hospitalité.
7. Nous cherchons et accueillons la grâce de la diversité et les pratiques exemplaires qui rejettent la discrimination.
8. Nous pratiquons la participation équitable des hommes et des femmes dans tous les domaines de l'URI.
9. Nous pratiquons la guérison et la réconciliation afin de résoudre les conflits sans avoir recours à la violence.
10. Nous agissons selon de solides pratiques écologiques afin de protéger et préserver la Terre pour les générations présentes et futures.
11. Nous cherchons à connaître et à appuyer les initiatives de coopération inter-religieuse des autres.
12. Nous accueillons comme membres tous les individus, tous les organismes et toutes les associations qui adhèrent à notre Préambule, à notre Objectif et à nos Principes.
13. Même au niveau le plus local, nous sommes autorisés à prendre des décisions concernant tous les partis en question et toutes les personnes affectées.
14. Nous avons le droit de nous organiser de la manière, à l'échelle et à l'endroit que nous choisissons, et à propos de n'importe quelle question ou activité que nous jugeons compatible ou conforme à notre Préambule, à notre Objectif et à nos Principes.
15. À tous les niveaux, nos délibérations seront menées et nos décisions seront prises par des groupes et selon des méthodes qui représentent équitablement la diversité de tous les intérêts en question, sans qu'aucun parti ne prenne le dessus.
16. Nous (c.a.d. chaque composante de l'URI) ne céderons notre autonomie et nos ressources que dans la mesure où cela est absolument nécessaire pour accomplir notre Préambule, notre Objectif et nos Principes.

17. Nous sommes responsables de notre financement et du développement de toute autre ressource nécessaire aux besoins de notre groupe, ainsi que du partage de nos ressources financières ou autres pour aider d'autres groupes à subvenir à leurs besoins.
18. Nous maintenons les critères les plus élevés d'intégrité et de comportement éthique, et nous engageons à la plus grande prudence dans l'utilisation de nos ressources, ainsi qu'à la diffusion exacte et fidèle de tout renseignement.
19. Nous nous engageons à poursuivre notre apprentissage dans le domaine administratif en nous adaptant toujours au nouveau.
20. Nous honorons la richesse et la diversité de toutes les langues et le droit et la responsabilité de tout participant de traduire et interpréter la Charte, les Statuts et autres documents pertinents, conformément au Préambule, à l'Objectif et aux Principes ainsi qu'à l'esprit de l'Initiative des Religions Unies.
21. Nous ne contraindrons nos membres à participer à aucun rituel et ne ferons aucun prosélytisme.

Plan Administratif

L'URI est un organisme fait d'individus qui agissent en accord avec leurs plus profondes valeurs et revendiquent leur droit et leur responsabilité de faire des choses extraordinaires pour servir la coopération interreligieuse dans un contexte local ou global. L'URI est composé de groupes d'individus du monde entier qui mènent des actions de toutes sortes dans un but commun.

Les individus, les associations ou les organismes qui souhaitent devenir membres de l'URI formeront un Cercle de coopération (CC) ou s'uniront à un Cercle de coopération préexistant. Les groupes se nomment Cercles de coopération parce qu'ils sont créés par des personnes qui s'unissent afin d'initier des actes de coopération interreligieuse. Chaque Cercle de l'URI fixe son but particulier, la composition de ses membres et sa manière de prendre des décisions de manière compatible et conforme au Préambule, à l'Objectif et aux Principes. Lorsqu'un Cercle de coopération choisit de multiplier son action en se joignant à un autre Cercle, il peut former un Cercle de coopération multiple (CCM). Lorsqu'un minimum de deux Cercles de coopération multiple souhaitent coordonner leurs efforts ils peuvent former un Cercle de coopération multi-multiple (CCMM). Pour assurer dès l'abord la stabilité et la diversité interreligieuse, les CC doivent comprendre au moins sept (7) membres représentant au moins trois (3) religions, spiritualités ou traditions autochtones différentes.

DROITS DES MEMBRES

Chaque Cercle de l'URI a le droit:

- de s'organiser de la manière qu'il veut, et autour de n'importe quelle question ou activité qui soit compatible avec le Préambule, l'Objectif et les Principes;
- de fixer sa propre manière de gérer et de prendre des décisions conformément au Préambule, à l'Objectif et aux Principes;
- de choisir de se joindre ou de s'associer à d'autres Cercles de l'URI;
- de participer dans la sélection des membres du Conseil global qui siègent au Conseil;

- d'examiner et d'accepter au nom de l'URI toute demande d'adhésion de la part d'individus, d'organisations et d'associations souhaitant s'y joindre dans le but d'accomplir son Objectif.

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Chaque Cercle de l'URI accepte la responsabilité:

- d'agir conformément au Préambule, à l'Objectif et aux Principes;
- de fixer sa propre manière de gérer et de prendre des décisions conformément au Préambule, à l'Objectif et aux Principes;
- d'agir de manière à encourager ses propres membres et à garantir qu'ils agiront conformément au Préambule, à l'Objectif et aux Principes;
- de faire le maximum d'effort pour accomplir l'Objectif conformément aux Principes;
- d'adhérer aux Statuts et aux dispositions réglementaires à mesure qu'ils évoluent dans la vie de l'URI;
- de communiquer à d'autres parties de l'URI ses pratiques les mieux réussies, ainsi que les histoires et les événements les plus marquants de son action.
- de développer des méthodes de financement qui correspondent à ses besoins;
- de partager ses ressources financières ou autres afin d'aider d'autres Cercles à subvenir à leurs besoins;
- de payer toute cotation et (ou) d'offrir toute contribution appropriée qui soit fixée par le Conseil global;
- de maintenir à jour tout renseignement sur ses membres, sur ses transactions financières et sur ses activités;
- d'indemniser et de tenir quitte l'Initiative des religions unies, ses employés et ses représentants de toute responsabilité provenant ou causée de quelque manière par une infraction de la part d'un Cercle de l'URI à toute clause établie par les Articles, les Statuts ou les dispositions réglementaires.

DEMANDES D'ADHÉSION

Les individus, les associations et les organismes qui souhaitent former leur propre Cercle de coopération peuvent adresser leur demande d'adhésion directement au Conseil global ou à un CCM ou CCMM préexistant.

AFFILIÉS

Les individus, les associations et les organismes qui respectent et soutiennent le Préambule, l'Objectif et les Principes de l'URI peuvent devenir des affiliés. Les affiliés préfèrent être tenus au courant de l'œuvre de l'URI et à y participer sans détenir les droits ou les responsabilités des membres. L'URI peut demander une cotation aux affiliés qui souhaitent prendre part aux activités de l'URI ou à son réseau de communication. Ceux qui souhaitent devenir des affiliés de l'URI peuvent faire une demande au Conseil global ou à un Cercle de coopération.

Conseil global

LE CONSEIL GLOBAL

La principale fonction du Conseil global (CG) est d'aider l'ensemble des membres de l'URI à réaliser la vision et les valeurs du Préambule, de l'Objectif et des Principes. Le rôle du Conseil n'est pas de contrôler, mais de servir avec une profonde conscience des espoirs et des aspirations de toute la communauté de l'URI. Le Conseil global doit inspirer et soutenir la communauté globale de l'URI dans son action coopérative à travers le monde. Idéalement, leurs discussions seront adoucies par la tendresse les uns envers les autres et envers toute la communauté de la Terre. Idéalement, leurs actions seront colorées par un désir ardent d'aider les membres de l'URI à accomplir leur rêve: d'être une force positive menant à la paix, à la justice et à la guérison sur terre.

Le Conseil global a la responsabilité de développer les ressources financières et autres pour subvenir aux besoins de l'URI. Le Conseil global a la responsabilité d'accepter comme membres de l'URI tous ceux qui sont éligibles, et de gérer les affaires de l'URI.

MEMBRES DU CONSEIL GLOBAL

Les membres du Conseil global sont porteurs de la confiance de tous les membres de l'URI à travers le monde. Les membres du Conseil global de l'URI donneront l'exemple en manifestant la vision et les valeurs du Préambule, de l'Objectif et des Principes; ils seront des modèles d'initiative et de service dans leurs actions. Ils seront profondément engagés dans leur service envers toute la communauté de l'URI.

STRUCTURE DU CONSEIL GLOBAL

- Un maximum de vingt-quatre (24) membres venant du monde entier et sélectionnés par processus électoral dans huit (8) régions distinctes.
- Un maximum de douze (12) membres extraordinaires choisis par le CG pour une plus grande diversité ou pour offrir des compétences particulières.
- Un maximum de trois (3) membres choisis parmi les membres d'un Comité consultatif de transition, composé à son tour des membres du Conseil d'administration actuel de l'URI. Pour éviter la discontinuité, le Comité consultatif de transition siègera jusqu'en juin 2005.
- Un seul (1) membre sera nommé membre fondateur en l'honneur du rôle unique du fondateur de l'URI.
- Un seul (1) membre sera nommé membre exécutif pour garantir la représentation du personnel de l'URI.

L'Assemblée Globale

PROCESSUS DE SÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL GLOBAL

Pour assurer une répartition égale des différentes régions géographiques du monde dans le Conseil global, 24 sièges seront remplis par un processus électoral. Les cercles de l'URI appartenant à une région géographique peuvent élire jusqu'à trois (3) membres représentant chacune des huit (8) régions citées plus bas. Ces régions sont les suivantes: L'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique Latine et les Caraïbes, le Moyen-Orient, l'Amérique du Nord et l'Océanie. La huitième (8) région, non géographique, est constituée par de Cercles de l'URI de composition multi-régionale.

Pour assurer le maximum de diversité et offrir des compétences particulières, douze (12) sièges seront désignés par le CG.

Les membres sont élus tous les deux ans pour exercer leurs fonctions auprès du CG.

Il est à souhaiter que tout processus de sélection en matière administrative tiendra compte des modèles de réflexion, de méditation et de prière qui approfondissent notre compréhension des qualités de chef et incarnent le service et la sagesse spirituelle.

L'ASSEMBLÉE GLOBALE

Il est prévu qu'une réunion plénière de l'Assemblée globale aura lieu tous les deux ans en un lieu choisi par le Conseil global. L'Assemblée globale sera une réunion retentissante où tout le monde pourra approfondir son expérience à vivre le Préambule, l'Objectif et les Principes dans le contexte d'une communauté globale. L'Assemblée globale renforcera les moyens de ses membres de pousser en avant leurs rêves et leurs initiatives, d'adresser les visions d'actions au service du monde, et d'exprimer leurs aspirations et leurs espoirs collectifs. Elle alignera les forces de la communauté et évoquera un esprit de coopération sans précédent. L'Assemblée globale célébrera l'ensemble des membres de l'URI et leur fournira l'occasion d'échanger l'hospitalité, de travailler ensemble et de s'aider les uns les autres.

Lignes Directrices d'Action

En vue du caractère auto-organisateur de l'URI qui laisse ses membres libres de prendre leurs propres initiatives, le programme d'action suivant peut servir de guide pour les activités de l'URI. S'inspirant du dictum javanais "Memayu Hayuning Bawano" ("travailler pour la sécurité, pour le bonheur et pour le bien-être de toutes les formes de vie"), l'URI est une voix morale et une source d'action dont l'attention est centrée sur les questions suivantes:

- **Mieux faire comprendre la sagesse et les cultures des traditions de foi** – les actions qui favorisent le dialogue et les affinités entre les diverses religions et traditions spirituelles du monde.
- **Encourager les cultures fondées sur la paix et sur la guérison** – les actions qui encouragent le développement des cultures dans lesquelles tout le monde peut vivre sans craindre la violence.
- **Droits et responsabilités** – les actions qui soutiennent les droits humains.
- **Impératifs écologiques** – les actions qui soutiennent le bien-être et la guérison de toute la communauté de la Terre.
- **Un système économique juste et durable** – les actions qui apportent une perspective spirituelle au gouffre énorme qui existe entre les riches et les pauvres.
- **Soutenir la communauté globale de l'URI** – les actions locales, régionales et globales qui soutiennent toutes les activités de l'URI.

Structure Administrative – Pour Bâtir Ensemble l'URI

- LES CERCLES DE COOPÉRATION (CC) sont l'unité fondamentale de l'URI. Les individus, les associations et les organismes qui souhaitent s'affilier à l'URI créeront des

Cercles de coopération (ou se joindront à des CC déjà formés) et adopteront les droits et les responsabilités d'adhésion de l'URI.

- LE CONSEIL GLOBAL (CG) est principalement composé de membres du Conseil sélectionnés par les adhérents de l'URI. Les membres du CG incarnent les valeurs essentielles de l'URI, sont attentifs aux espoirs et aux aspirations de la communauté mondiale de l'URI, et servent les intérêts de l'ensemble de l'URI.
- LES AFFILIÉS sont des individus, des associations et des organismes qui respectent et soutiennent le Préambule, l'Objectif et les Principes de l'URI. Les affiliés sont invités à participer aux communications et aux activités de l'URI. Ils ne souhaitent posséder ni les droits légaux ni les responsabilités d'un Cercle.
- LES CERCLES DE COOPÉRATION MULTI-MULTIPLES (CCMM) sont des groupes de l'URI formés lorsqu'au moins deux CCM choisissent de s'unir afin d'élargir leur champ d'action et de créer une structure coordinatrice plus solide et plus permanente.
- LES CERCLES DE COOPÉRATION MULTIPLES (CCM) sont des groupes de l'URI formés lorsqu'au moins trois Cercles de coopération choisissent de s'unir afin d'élargir leur champ d'action et de créer une structure permanente plus solide.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires:

Vous êtes priés de vous adresser à l'URI pour communiquer vos idées, vos espérances et vos rêves, ou pour toute question que vous désiriez poser, afin que vous-même ou votre groupe puisse envisager de faire partie de l'URI.

Pour contacter l'Initiative des Religions Unies

URI EUROPE

Chair: Jean M. Lochten

Rue van Hoorde, 43

1030 Brussels, BELGIUM

E-MAIL: jlochten@ulb.ac.be

URI GLOBAL OFFICE

P.O. Box 29242

San Francisco, CA 94129, USA

E-MAIL: office@uri.org

WEBSITE: www.uri.org